

Projet de contrat doctoral

Intitulé :

« Le concept linguistique de vicariance »

Unité de recherche :

Équipe d'Accueil : « Centre Pluridisciplinaire Textes et Cultures » (EA 4178)

Composante : GReLiSC (Groupe de recherche linguistique en sciences de la culture)

Domaine scientifique principal de la thèse – Sciences humaines et sociales Linguistique (section CNU 07 – Science du langage : linguistique et phonétique générale)

Thème et sous-thème prioritaire :

Mondes anciens et contemporains (5e) : Textes, langues et cultures.

Directeur de thèse : Philippe Monneret – philippe.monneret@u-bourgogne.fr

Argumentaire scientifique présentant les enjeux de la thèse :

L'usage du concept de vicariance en linguistique est usuellement limité aux emplois comme substituts du verbe *faire* (« verbe vicaire ») et de la conjonction *que* (« conjonction vicariante »).

Le fait que, dans la terminologie usuelle de la linguistique française, l'emploi des termes « vicaire », « vicariant », « vicariance » soit limité à ces deux types de phénomènes pose tout d'abord un problème terminologique ou métalinguistique : un terme spécial est-il nécessaire s'il ne recouvre que deux types de constructions, qui s'opposent d'ailleurs entre elles par bien des aspects ? Peut-on alors se passer du concept de vicariance ? Le terme d'anaphore n'englobe-t-il pas ce qui est traditionnellement couvert par celui de vicariance ? La présente recherche doctorale vise en premier lieu à répondre à cette question d'ordre terminologique, qui implique évidemment des questions relevant du champ de la linguistique théorique.

Au plan théorique, il conviendra d'étudier les relations entre le concept de vicariance et d'autres concepts proches, dont, en premier lieu, le concept métalinguistique d'anaphore. Outre l'anaphore, la vicariance pourra notamment être confrontée aux concepts de subduction (dans le cadre théorique de la linguistique guillaumienne) et de polysémie (car les mots vicariants sont des mots de très large polysémie). L'un des enjeux théoriques sera de parvenir à établir un lien entre la grande extension d'un lexème (*faire*, mais aussi *chose*, *truc*, *machin*, etc.) et son aptitude à la vicariance : il est en effet patent que le mot vicaire est un hyperonyme du mot source ; on peut donc se demander si une forme de tension hyponyme / hyperonyme constitue une condition nécessaire du phénomène de vicariance.

Cette recherche devra bien sûr proposer une analyse descriptive du phénomène dans un corpus judicieusement choisi.

La langue étudiée en priorité est le français. Toutefois, la recherche pourra se prolonger dans une perspective contrastive par la prise en considération du phénomène dans plusieurs autres langues romanes (notamment espagnol, portugais, italien)

DOCUMENT JOINT

Ecole Doctorale 491 – « Langages, Idées, Sociétés, Institutions, Territoires » (LISIT).

Equipe d'Accueil : « Centre Pluridisciplinaire Textes et Cultures » (EA 4178).

Composante : GRéLiSC (Groupe de recherche linguistique en sciences de la culture).

Université de Bourgogne, UFR Lettres & Philosophie, 2 boulevard Gabriel, 21000 Dijon.

Directeur de thèse

Philippe Monneret

Contact scientifique :

philippe.monneret@u-bourgogne.fr

Titre de la thèse

« Le concept linguistique de vicariance »

Description du projet

L'usage du concept de vicariance en linguistique est usuellement limité aux emplois comme substituts du verbe *faire* (« verbe vicaire ») et de la conjonction *que* (« conjonction vicariante »). L'emploi de *faire* comme « verbe vicaire » correspond à des constructions du type suivant :

- « Le lendemain matin, il se leva de bonne heure ; il demanda les journaux, s'enveloppa de sa robe de chambre, s'assit au coin de son feu, comme il le *faisait* avant son départ pour le Poitou » (A. Dumas)
- « Il était bien trop indifférent à tout pour se mettre sur le dos et se frotter au tapis, comme il le *faisait* auparavant plusieurs fois par jour [...] » (F. Kafka (trad.))

- « On a *fait* plein de pays ; on a *fait* la Turquie » (Coluche)

Dans ces trois cas, l'emploi de *faire* se substitue, du point de vue de l'interprétation, à un autre verbe, qui peut être récupéré ou bien par un mécanisme de type anaphorique (1, 2), ou bien par un mécanisme de type plus largement contextuel, comme dans (3) où *faire* signifie « visiter ».

L'emploi de *que* comme conjonction vicariante peut être illustré par le célèbre exemple utilisé par Gustave Guillaume dans *Temps et verbe* (1929), pour les besoins de son analyse du subjonctif :

- « Si vous le faites et *qu'il s'ensuive* un accident, on vous en tiendra rigueur »

De même que, dans (3) *faire*, verbe vicaire, se substitue à « visiter », dans (4), *qu(e)*, conjonction vicariante, se substitue d'un point de vue sémantique à la conjonction *si*, permettant ainsi une interprétation hypothétique de la deuxième proposition de cette phrase.

Le fait que, dans la terminologie usuelle de la linguistique française, l'emploi des termes « vicaire », « vicariant », « vicariance » soit limité à ces deux types de phénomènes pose tout d'abord un problème terminologique ou métalinguistique : un terme spécial est-il nécessaire s'il ne recouvre que deux types de constructions, qui s'opposent d'ailleurs entre elles par bien des aspects ? Peut-on se passer du concept de vicariance ? Le terme d'anaphore n'englobe-t-il pas ce qui est traditionnellement couvert par celui de vicariance ? La présente recherche doctorale vise en premier lieu à répondre à cette question d'ordre terminologique, qui implique évidemment des questions relevant du champ de la linguistique théorique.

La recherche devra tout d'abord suivre le cheminement historique du concept de vicariance dans le champ de la grammaire et de la linguistique française : quelle est son origine ? comment a-t-il été interprété par les linguistes ? a-t-il été exploité dans les manuels d'enseignement du français ? Il conviendra également de vérifier si ce concept est utilisé dans certaines traditions ou écoles grammaticales et linguistiques hors du domaine français.

Elle devra ensuite étudier, au plan théorique, les relations entre le concept de vicariance et d'autres concepts proches, dont en premier lieu, bien sûr, le concept métalinguistique d'anaphore. Outre l'anaphore, la vicariance pourra notamment être confrontée aux concepts de subduction (dans le cadre théorique de la linguistique guillaumienne) et de polysémie (car les mots vicariants sont des mots de très large polysémie). L'un des enjeux théoriques sera de parvenir à établir un lien entre la grande extension d'un lexème (*faire*, mais aussi *chose*, *truc*, *machin*, etc.) et son aptitude à la vicariance : il est en effet patent que le mot vicaire est un hyperonyme du mot source ; on peut donc se demander si une forme de tension hyponyme / hyperonyme constitue une condition nécessaire du phénomène de vicariance.

Cette recherche devra bien sûr proposer une analyse descriptive du phénomène dans un corpus judicieusement choisi. L'un des problèmes sera de délimiter l'étendue du phénomène de vicariance. Par exemple, un emploi du type :

- « Le jour même, le roi appela Marca dans son cabinet, lui dit qu'il le *faisait* archevêque de Paris » (J. Racine)

gagne-t-il à être traité comme un cas de vicariance ? La frontière entre *faire* vicariant et *faire* verbe support mérite assurément d'être examinée de près (voir à ce sujet les travaux de Thierry Ponchon, pour le français médiéval, et de Samir Bajric pour le français contemporain)

La langue étudiée en priorité est le français. Toutefois, la recherche pourra se prolonger dans une perspective contrastive par la prise en considération du phénomène dans plusieurs autres langues romanes (notamment espagnol, portugais, italien)

Connaissances et compétences requises

Le candidat devra posséder de bonnes connaissances en linguistique générale ainsi qu'en linguistique française et être issu d'une formation en sciences du langage, formation spécialisée au moins à partir du master.